

Procès-verbal de séance du conseil municipal
Jeudi 26 novembre 2015

Convocation du 18 novembre 2015

Membres en exercice : 14

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 26 NOVEMBRE à 20H30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :

RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, AMOURIQ Jérôme, BOLGER Michelle, BRANDON Peter, CLEMENT Jean-Luc, DUGELAY Denis, FERNANDEZ Vincent, GARCIN André, GREGOIRE Thierry, MEUNIER Michel, PARA-AUBERT Monique, SIEGEL Bernard, TOURRES Guy sauf

Absents : néant

Absents excusés représentés : néant

Secrétaire de séance : Michelle BOLGER

En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour complément.

Ordre du jour :

- **Avis sur le Schéma de Coopération Intercommunale**
- **Implantation d'un Centre Educatif Renforcé sur la commune**
- **Tarifification de l'eau et de l'assainissement - Année 2016**
- **Choix du programmiste pour l'aménagement du Village et des Guérins**
- **Questions diverses**

Le maire ouvre la séance par le rappel des événements tragiques qui ont endeuillé la France lors des attentats terroristes du 13 novembre à Paris et rappelle le moment de recueillement observé lors de la réunion publique du 20 novembre.

En début de séance le conseiller municipal Bernard Siégel demande au maire de procéder à une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats terroristes du 13 novembre à Paris. Il demande aussi que le conseil municipal prenne une motion de soutien aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme. Le maire allègue que la minute de silence a été réalisée lors de la dernière réunion publique du 20/11. En revanche il précise qu'une motion de soutien aux mesures prises par le gouvernement sera prise, le conseil est d'accord. Bernard Siégel précise que tous les conseillers municipaux n'étaient pas présents à la réunion publique.

Le précédent procès verbal est approuvé et le maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : Gestion foncière de la forêt communale de Céüzette et Décision modificative sur le budget de l'eau.

- **Avis sur le Schéma de Coopération Intercommunale**

Le maire rappelle le déroulement de la procédure et invite chaque conseiller à s'exprimer sur le projet de délibération qui leur a été adressé.

Certains conseillers ont assisté à la réunion de la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette qui présentait aux élus l'historique de la CCTB, mais aussi son bilan financier. Les différentes possibilités de fusion à l'appui d'un bilan chiffré ont été abordées. Le diaporama se trouve sur le site de la CCTB, le sujet est d'une grande complexité et mérité d'être commenté. Le maire rappelle qu'une réunion publique à l'initiative de la CCTB se tiendra sur la commune courant janvier.

Guy Tourrés regrette que la population ne soit pas consultée et désapprouve cette maladresse.

Le maire s'y refuse ne souhaitant pas être lié par une décision ferme avant d'avoir pu obtenir des éléments d'information supplémentaires. Peter Brandon propose qu'un processus de négociation s'engage et que la population soit consultée dès que des informations seront précisées, après la décision du Préfet au printemps. Une consultation citoyenne sera organisée une fois le projet définitif de fusion avec l'agglomération gapençaise connu et l'information de la population complétée par la réunion qui doit se tenir à Sigoyer en janvier à l'initiative de la CCTB.

Thierry Grégoire interroge le Maire sur les avis des autres communes de la CCTB : refus connu de Neffes et Barcillonnette, et Lettret qui a consulté sa population ; les autres communes débattent encore. Pour l'instant, le Président de la CCTB ne se sent pas mandaté pour prendre contact avec les élus des autres intercommunalités (Gap, l'Avance, le pays savinois...).

Le maire rappelle que chaque commune peut prendre individuellement la décision d'appartenir à l'agglomération et qu'en cas de départs individuels, la CCTB ne serait plus du tout viable.

Jérôme Amouriq précise que la Préfecture du 04 refuse l'adhésion des communes de Curbans et Claret à la CCTB et qu'elles ne pourront adhérer à l'agglomération de Gap qu'individuellement ou être rattachées à une entité du Sisteronais.

Mathieu Allain Launay constate que Sigoyer est évidemment rattachée au bassin de vie du gapençais, il n'est pas nostalgique de la CCTB qui est une structure qui fonctionne mal et pense que la fusion avec l'agglomération renforcera l'opposition sur celle-ci. En matière de fiscalité, il pense que les nouveaux délégués communautaires veilleront à contenir la dérive fiscale. La compétence eau et assainissement sera perdue en 2020, des négociations pourront être engagées pour éviter la prise de Veolia, si les petites communes le souhaitent.

En conclusion, les conseillers acceptent la décision de principe mais insistent sur le fait d'informer la population au fur et à mesure de l'avancement de la procédure

M. Le Maire expose que conformément à l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales et à l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a adressé, le 15 octobre 2015, à chacune des collectivités territoriales un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et qu'il convient d'émettre un avis sur ce projet dans un délai de deux mois.

Il rappelle que ce projet prévoit le regroupement de la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette, de la Communauté d'Agglomération du Gapençais et des Communes de Claret et Curbans pour former la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance qui serait alors composée de 17 communes.

Chaque conseiller municipal a été destinataire du projet de Schéma. Son contenu a été débattu en réunion de travail du conseil municipal et au cours d'une réunion publique, ouverte à tous les habitants, le 20 novembre 2015.

Considérant que :

- les communes et les EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet et que, à défaut de délibération dans ce délai l'avis est réputé favorable,
- la position de l'État est de créer autour de Gap, au travers du Schéma de Coopération Intercommunale, la communauté de « Gap-Tallard-Durance » comme étant une intercommunalité de « bassin de vie naturel », aspect majeur porté par la loi NOTRe, qui pourrait permettre selon lui de passer d'intercommunalités de services à une intercommunalité de projets structurants,
- la commune de Sigoyer fait effectivement partie de ce bassin de vie et qu'il y a lieu de constater la cohérence spatiale entre la Communauté d'Agglomération actuelle, la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette et les Communes de Claret et Curbans,
- la ville de Gap a un bassin d'emplois et de vie très large, notamment en direction du Sud, c'est-à-dire vers la CCTB et l'autoroute A51 à la Saulce et que ce bassin inclut les Communes de Claret et Curbans,
- la CCTB et la CA de Gap font toutes deux partie du SCOT de l'Aire Gapençaise qui définit les orientations d'urbanisme sur un territoire encore plus vaste,
- la procédure de fusion proposée entre les deux EPCI doit permettre de conserver les intérêts intercommunaux des Communes de l'actuelle CCTB en garantissant une reprise par le nouvel EPCI de ses compétences et de ses moyens, notamment humains, et ainsi de conserver les services rendus actuellement aux populations et aux Communes, notamment l'aide à l'élaboration de dossiers, la maîtrise d'ouvrage déléguée, le conservatoire de musique, l'accueil de loisirs, la gestion des déchets, l'assainissement collectif, la gestion du SPANC...

Considérant d'autre part :

- que le projet de Schéma n'intègre pas les secteurs de l'Avance et de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon qui font, eux aussi partie du bassin de vie Gapençais,
- que des éléments de simulations fiscales et financières doivent encore être apportés par les services de l'État afin de préciser les répercussions en la matière sur les ménages, les entreprises et les Communes,
- l'indispensable cohésion territoriale de la CCTB qui ne devra pas de nouveau être morcelée, comme elle le fut lorsque les communes de La Freissinouse et de Pelleautier ont rejoint la Communauté d'Agglomération de Gap,
- que la position de la commune de Gap sur ce projet de regroupement n'est actuellement pas connue et qu'elle peut, à elle seule, s'y opposer puisqu'elle dispose d'une « minorité de blocage » du fait de son nombre d'habitants qui dépasse le tiers de la population du nouvel EPCI proposé,
- les baisses drastiques des dotations de l'État envers les collectivités territoriales et les prélèvements conséquents que celui-ci effectue particulièrement auprès de la CCTB, portant gravement atteinte au fonctionnement de celles-ci et que seul un rapprochement intercommunal avec une structure plus vaste permettrait de se préserver d'un point de vue financier et de disposer, enfin, d'une assise financière suffisante pour réaliser des projets d'équipement et mettre en place les services nécessaires au développement de notre territoire,
- que, au terme de la procédure de modification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la loi confère in fine au Préfet du Département le pouvoir de « passer outre » les avis des Communes et des Établissements publics de Coopération Intercommunale quand bien même ceux-ci s'avèreraient majoritairement défavorables à ce Schéma,
- que, ces deux derniers points limitent considérablement la liberté de choix des collectivités sollicitées,

Le conseil municipal de Sigoyer par : 12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

- Prend acte de la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmise par Monsieur le Préfet regroupant, par fusion, la CCTB et la Communauté d'Agglomération de Gap avec intégration des Communes de Claret et Curbans dans ce nouvel EPCI,
- Émet un avis favorable de principe sur ce projet de Schéma tout en soulignant les réserves exprimées ci-avant.
- Demande à Monsieur le Préfet de fournir toutes les simulations fiscales et financières nécessaires pour donner, le moment venu, un avis éclairé sur l'arrêté de périmètre qui sera proposé dans la suite de la procédure,
- Propose à la Communauté d'Agglomération de Gap la mise en place rapide de discussions entre les collectivités concernées afin de travailler, le plus en amont possible, sur les aspects relatifs à ce projet de fusion : gouvernance, compétences, moyens, finances et fiscalité.

- **Implantation d'un Centre Educatif Renforcé sur la commune :**

Projet débattu en réunion de travail du 17 novembre.

Le maire rappelle que le groupe SOS habitat qui gère le foyer des Guérins souhaite implanter sur la commune un Centre Educatif Renforcé (CER) ; il s'agit d'un lieu d'accueil pour adolescents en grande difficulté, une alternative à la prison sur décision de justice. Ce lieu accueillerait 8 jeunes de 13-15 ans ou 16-17 ans pour des sessions de 20 semaines avec des stages en entreprises locales volontaires. L'encadrement est sérieux et important, 12 emplois temps plein (ETP) seraient créés.

Après le refus du conseil municipal de Gap, SOS Habitat a arrêté son choix sur Sigoyer où cette association dirige déjà le foyer occupationnel des Guérins et ferait, par mutualisation des moyens, des économies d'échelle. La maison "Bourricard" en vente dans le village conviendrait pour y créer cette nouvelle structure (emplacement, volume). B Siegel est surpris par ce choix dans le centre du village et près d'une école, M. Meunier rappelle les expériences de Savines et Aspres sur Buech qui ont du faire face à des dégradations et des problèmes d'encadrement. Monique Para-Aubert souligne que cette structure ne favorisera pas l'installation de nouvelles familles sur la commune en recherche d'effectif scolaire, Michelle Bolger rappelle que son installation récente a été motivée par la recherche du calme à la campagne.

Peter Brandon expose que le lieu est trop éloigné du centre urbain pour une réinsertion et n'a aucune confiance dans l'encadrement souvent en mutation, il est d'accord pour donner une deuxième chance à ces jeunes, mais pas relégués en pleine campagne face à une population hostile.

Le maire soumet la décision au vote, pour ou contre l'installation d'un CER sur la commune de Sigoyer :

Pour : 1, Contre : 9, Abstention : 4

- **Eau et assainissement - Année 2016 :**

Tarification :

Le maire fait le compte rendu de la commission de travail "eau assainissement" du 24 novembre, en présence de David Vigreux qui a apporté des conseils techniques en matière de traitement notamment, et fait état de l'avancement des cahiers des charges pour appel d'offres.

Le maire rappelle les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2014 et 9 avril 2015 qui valident une forte augmentation de la tarification de l'assainissement collectif, le maire propose de répercuter cette augmentation intercommunautaire aux usagers et de laisser les tarifs de la part communale inchangés. Mathieu Allain Launay revient sur le dysfonctionnement de la CCTB, et regrette que les représentants de la commune aient entériné une décision aussi importante sans en débattre en conseil municipal.

Il remarque à nouveau que la tarification de l'eau pourrait être envisagée sans partie fixe mais au m³ uniquement, avec un tarif différent suivant les périodes (sécheresse ou excédentaire en eau).

Bernard Siegel soutient qu'une augmentation en période de crise est indécente d'autant plus que les petits retraités n'ont pas constaté une augmentation de leur pension. M. Meunier s'interroge sur la nécessité de délibérer alors qu'il s'agit d'une décision indépendante de notre volonté imposée par la CCTB.

Mathieu Allain Launay et Peter Brandon sont invités à réfléchir à la modification de la tarification, sans partie fixe, évaluée au volume d'eau consommé.

M. le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2016.

Ces tarifs doivent en particulier, intégrer l'augmentation de la redevance d'assainissement communautaire décidée le 9 avril 2015 et l'augmentation de la redevance de l'agence de l'eau, pour la modernisation des réseaux de collecte (0.155€ à 0.16€).

L'augmentation communautaire est de 5.62€ sur la partie fixe et de 0.0702€ le m3 sur la partie variable.

Il propose de ne pas modifier les parts communales des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

Conformément à la loi sur l'eau en vigueur, les tarifs sont établis de la façon suivante :

Tarif eau potable (inchangés)	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Partie fixe		
➤ Abonnement type 1	40.00	40.00
➤ Abonnement type 2	75.00	75.00
➤ Abonnement type 3		
* En fonction des caractéristiques du réseau	105.00	105.00
Partie variable		
M ³ Eau total	0.86	0.86
Dont :		
➤ Service de l'eau (par M ³)	0.55	0.55
➤ Reversement aux organismes publics :		
Redevance Pollution (agence de l'eau)	0,29	0,29
Redevance source ONF	0,02	0,02
Tarif assainissement*	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Partie fixe		
➤ Abonnement	40.00	45.00
Partie variable		
M ³ Eau total	0.755	0.83
Dont :		
➤ Service assainissement (par M3)	0.60	0.67
➤ Reversement aux organismes publics :		
Redevance modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	0.155	0.16

***dont surtaxe d'assainissement communautaire reversée à la CCTB** Conformément à l'article R 2333-122 du CGCT « les abonnés aux réseaux d'eau raccordés en assainissement à une station d'épuration sont assujettis à une surtaxe d'assainissement communautaire qui sert à l'équilibre du budget assainissement de la CCTB en finançant les dépenses liées à l'investissement et à l'exploitation des stations d'épuration. »

Les interventions de l'employé communal sur le réseau d'eau, à la demande de particuliers, feront l'objet d'une tarification suivant bordereau de prix ci-après :

Intervention de l'employé communal		
➤ Pendant son service	Taux horaire indivisible	20 euros
➤ En dehors du service	Taux horaire indivisible	35 euros
➤ Manœuvre des vannes (bouche à clé sur réseau privatif avant compteur)	Forfait	35 euros
➤ Si changement vanne		50 euros

Ces tarifs seront applicables au prochain rôle.

Adopté par 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

Traitement bactériologique et potabilité de l'eau :

Le conseil décide de ne pas chlorer l'eau systématiquement mais de façon ponctuelle en cas de problèmes mineurs. En cas de pollution grave avérée, l'information passera par les conseillers municipaux de chaque quartier.

Une réflexion est engagée sur le traitement par Ultra Violets (UV) sur le réservoir des Guérins et de Gachou tout en sachant que les réseaux du villard et au delà le pont ne seront pas traités. Le traitement UV n'a pas d'effet rémanent et ne doit pas rencontrer de pollution en aval, alors que la chloration assure la potabilité tout au long du réseau.

Coût de l'installation UV (implantation et maintenance) environ 20 000€ par dispositif.
Guy Tourrés souhaite qu'un devis comparatif soit demandé pour les deux solutions.

Travaux :

Réseau au-delà le pont : des travaux sont à engager sur les captages des sources Nicollet, Candy, les Sagnes, les périmètres de protection étant encore financés par l'agence de l'eau jusqu'à fin 2016.

L'élaboration du cahier des charges est en cours pour les travaux financés par le département, au titre des PIL 2013 et 2014 : réfection des réservoirs et changement des canalisations du Villard pour problème sanitaire (résidus de chlorure de Vinyle), l'option envisagée suivra la RD 19 du pont Martin au col du Villard et facilitera ainsi la possibilité de maillage avec la commune de Pelleautier, le cas échéant.

La mesure du rendement du réseau est actuellement effectuée par relevé des comptages en sortie des réservoirs pendant la nuit.

- **Analyse des réponses à l'appel d'offres "programmiste"**

Suite à la l'analyse des offres relatives à l'étude de programmation des espaces publics du chef lieu et des guérins, les 3 bureaux d'études retenus ont été auditionné le 9 novembre en présence de Mme Haquin du CAUE et Mme Chauvin, Technicienne, représentant la Région.

Choix de la commission :

Bureau d'études	Montant HT €
1. Seba méditerranée (Cyclades) Aix en Pce	29 800
2. Toposcope Lyon	32 205
3. Arter Chambéry	35 025

Bernard Siégel demande pourquoi la commission d'appel d'offre a retenu ces 3 entreprises. Peter Brandon répond en donnant les explications sur le choix.

Le maire demande au conseil de valider cette proposition et de retenir le bureau d'études "Cyclades" pour sa prestation complète (option comprise) au prix de 29 800€ HT.

Peter Brandon ne prend pas part au vote car il déclare qu'il travaille avec l'entreprise Cyclades.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'à l'issue du diagnostic qu'il a élaboré pour la Commune dans le cadre des projets d'aménagements du chef-lieu et du site des Guérins, le CAUE des Hautes-Alpes a recommandé de faire appel à un programmiste pour : "définir les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement relatives à la réalisation et à l'utilisation des ouvrages".

Un appel d'offres a été publié ; il inclut une tranche ferme pour l'étude de programmation des espaces publics du Chef-lieu et des Guérins et une tranche conditionnelle pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement de la consultation des marchés de maîtrise d'œuvre.

Dix entreprises ont proposé leurs services.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 25 septembre pour examiner les dix dossiers puis le 9 novembre pour auditionner les auteurs des trois meilleures offres.

*Conformément à l'avis de la commission d'ouverture des plis le Maire propose de retenir pour cette prestation **l'entreprise CYCLADES** dont l'adresse du siège social est Le Minotaure, 34 avenue Henri Matisse, 06200 Nice, représentée par Monsieur William CASSARD.
Les prix proposés sont de **27 100 euros HT pour la tranche ferme et de 2 700 euros HT pour la tranche conditionnelle.***

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal à l'unanimité

- *Décide de retenir l'offre de l'entreprise CYCLADES,*
- *Autorise le Maire à signer le marché et tous documents relatifs à cette prestation.*

Projet pédagogique de l'école :

Le maire fait part au conseil du projet pédagogique présenté par l'équipe enseignante il s'agit de créer un jardin des 5 sens et d'intégrer une fontaine sur le terrain attenant à l'école entre la maternelle et la mairie.

M. Trochu, parent d'élève et paysagiste, propose de le créer avec l'aide technique des agents municipaux pour un coût d'environ 2500€ (constructions de bacs en planches de mélèze et d'une fontaine centrale avec système de pompe électrique).

Le maire souhaite que ce projet soit intégré dans l'aménagement de la place du village qui sera programmé avec le bureau Cyclades.

Mathieu Allain Launay indique que ce projet pourrait accompagner une campagne de compostage des bio-déchets autour de l'école ainsi que cela se fait au collège de Tallard.

Il ajoute que l'étude de faisabilité du projet de méthanisation a été retenue par l'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarité).

Forêt communale de Céüzette :

Le maire rappelle que l'exploitation de la forêt communale de Céüzette fait l'objet d'une convention avec l'Office National des Forêts (ONF) pour la gestion du mélèzin, cette convention est à renouveler, l'ONF ne préconise pas de travaux, et nous permet d'envisager une exploitation de la forêt à l'échéance des 20 ans.

La création d'une piste forestière serait à prévoir pour permettre l'exploitation de la partie basse.

En ce qui concerne la forêt de Céüze (domaniale), l'ONF souhaite la régénérer par une plantation de feuillus qui s'équilibrera naturellement par ensemencement spontané.

La gestion touristique du site se fera quand un plan d'actions sera mis en place entre les différents intercommunalités concernées.

Décision Modificative du budget de l'eau :

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget de l'eau, il est nécessaire de procéder à un réajustement sur les comptes suivants :

Chapitre	intitulé	Crédits supplémentaires à voter
011	Charges à caractère général	-180.35
012	Charges de personnel et frais assimilés	+180.35
		0

*Monsieur le Maire invite le conseil à voter ces décisions modificatives
Délibéré et adopté à l'unanimité par le conseil municipal*

Mathieu Allain Launay demande que le temps de travail du fontainier soit réajusté avant l'échéance de l'année 2020 (passage du service de l'eau aux intercommunalités).

Questions diverses :

- Le maire fait part d'une demande de l'école de la Saulce qui souhaite utiliser la remontée de ski des Guérins durant 4 séances en janvier et février, pour 31 élèves et leurs encadrants ; le tarif proposé est de 2.50€ par élève. La location du matériel se fera auprès de l'association neige et montage qui conserve cette compétence.

- Projet d'organisation d'un spectacle circassien sur la plate-forme de Céüzette dans le cadre des animations de la Passerelle "Curieux de Nature", en septembre 2016.
Les modalités pratiques de cet événement sont à préciser.

- SYME 05 : Guy Tourrés a assisté à la dernière réunion du SYME 05 et confirme l'inscription du programme de travaux sur le réseau électrique des guérins en 2017.

- A Garcin souhaiterait régulariser la situation du pizzaiolo par une convention (consommation électrique ou droit de place) ; certains conseillers pensent que la consommation est minime et ne nécessite pas la mise en place d'une convention.

Michelle Bolger donne lecture du message de solidarité des anglais* -Margaret & Bob Iddon, & James Mckenzie Leith-, adressé à la population sigoyarde à la suite des attentats de Paris, par l'intermédiaire de Michel Robert

"We think of our friends in Sigoyer very often. After Friday's terrible terrorist attack in Paris we are not only thinking of you but all the people in France. This is a really terrible thing to have happened. Please know that you are all in our thoughts and prayers. Keep well and safe. From your friends in England. Margaret & Bob Iddon, & James Mckenzie Leith. Xxx"

"Nous pensons à nos amis à Sigoyer très souvent. Après ce terrible attentat terroriste de vendredi à Paris, nous ne pensons pas seulement à vous, mais à tout le peuple Français. Ce qui s'est passé est une chose vraiment terrible. S'il vous plaît, sachez que vous demeurez tous dans nos pensées et nos prières. Restez sains et saufs. De vos amis en Angleterre. Margaret et Bob Iddon , et James Mckenzie Leith . xxx"

Le conseil municipal, touché par ce témoignage, remercie les signataires de ce message.

* invités par la Commune à commémorer le parachutage de 1944, lors de la cérémonie de mai 2011.

La séance est levée à 23H35

Délibérations du conseil municipal :

- **Avis sur le Schéma de Coopération Intercommunale**
- **Tarification de l'eau et de l'assainissement - Année 2016**
- **Choix du programmiste pour l'aménagement du Village et des Guérins**
- **DM01 budget de l'eau- année 2015**

Lu et approuvé, les conseillers municipaux